

Tribune de Genève du samedi-dimanche 7-8 juillet 2007

LE COURRIER DES LECTEURS

La justice malade de ses psys

Qui, dans le cadre d'un divorce, d'un retrait de garde parentale, de changement du détenteur de l'autorité parentale, n'a pas été contraint de passer par la case « expertise » ?

Au nombre de personnes interrogées, peu reconnaissent l'impartialité, la justesse des propos, l'indépendance des psychiatres, dénonçant parfois même, la validité de certaines expertises, dont les acteurs sont presque tous sortis du même vivier.

Si seulement on pouvait radier un expert qui n'a pas satisfait à son devoir professionnel, ce serait déjà une grande avancée... Obtenir une place dans le club très fermé des experts psychiatres suisses est très difficile. Mais une fois entré dans le sérail où la procédure est aussi transparente que l'élection d'un Pape, on n'en sort plus.

La surcharge des tribunaux n'était-elle pas aussi liée à ce besoin grandissant de passer par un psy pour tous les petits problèmes de la vie ?

Oublie-t-on aussi, les frais que cela entraîne pour les assurances ? (...)

Chacun devrait réfléchir à deux fois avant de se précipiter chez un psy. En effet, un nombre infime de personnes ont eu la chance inouïe, après des années de traitements, de retrouver l'équilibre psychique et une forme physique florissante. Pour les autres, l'AI est la seule issue possible.

Du temps de nos grands-mères, la vie n'était pas facile certes, mais au moins, à cette époque, chacun n'attendait pas que des psys dirigent votre vie et vous imposent leur manière de penser.

28 juin 2007

**Leïla Elisabeth Pellissier
Présidente de l'association
Pères Mères Enfants Solidaires**